

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Programmes et investissements

1. Liste des programmes d'assistance financière au 31 mars 2021. Préciser :
  - a. les objectifs, critères d'admissibilité, réalisations en 2020-2021;
  - b. les budgets respectifs en 2020-2021 et ceux prévus en 2021-2022;
  - c. le nombre de demandes reçues, de projets refusés et acceptés et le nombre de participants pour chacun des projets, s'il y a lieu;
  - d. le montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise.

---

**RÉPONSE**

Voir la question 1 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Soutien financier accordé aux athlètes québécois pour l'exercice financier 2020-2021. Fournir les prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Voir la question 2 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Sommaire et liste des subventions accordées dans le cadre des programmes suivants :

- a. Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir;
- b. Programme de reconnaissance et de financement des organismes régionaux de loisir pour personnes handicapées;
- c. Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport;
- d. Programme d'assistance financière aux camps de vacances;
- e. Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale;
- f. Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience;
- g. Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir;
- h. Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec;
- i. Soutien financier au Conseil québécois du loisir;

---

**RÉPONSE**

Voir la question 3 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Pour chacune des phases I, II et III, la liste des projets déposés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives. Pour les phases I, II et III, la liste des projets acceptés, refusés et en attente d'une décision. Veuillez indiquer, pour chaque projet, l'aide financière demandée et la somme octroyée.

---

**RÉPONSE**

Aucun projet n'a été autorisé ou refusé dans le cadre des phases I, II et III du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives en 2020-2021.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Effectif et subventions de Kino-Québec en 2020-2021, ainsi que les prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Effectif : Cinq professionnels et une coordonnatrice sont attitrés à la promotion de la pratique régulière d'activités physiques au sein de la direction du sport, du loisir et de l'activité physique.

Subventions : la question est répondue par la question 1 du parti de l'opposition officielle à la section Programme d'aide financière Kino-Québec.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Sommes allouées en 2020-2021 à l'organisme Québec en forme et pour les cinq années précédentes, et les prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Le ministère de l'Éducation a versé 2 392 000 \$ en 2020-2021 à cet organisme.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Liste des subventions accordées à la Fédération de l'âge d'or du Québec en 2020-2021 et prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Subventions accordées à la Fédération de l'âge d'or du Québec en 2020-2021

- Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir : 258 095 \$ (incluant la bonification de 96 786 \$ en lien avec le Plan de relance Covid)
- Population active : 145 350 \$
- Jeux de aînés : 96 000 \$
- Projet « aînés actifs » : 48 000 \$ pour soutenir l'offre de services de la FADOQ et développer une plateforme virtuelle
- Soutien spécial redistribué aux clubs locaux de la FADOQ : 1 410 000 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

État des investissements pour l'Institut national du sport. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Voir la question 7 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

État des investissements pour le Panthéon des sports. Prévisions budgétaires pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Voir la question 8 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

État des investissements pour le Massif de Petite-Rivière-Saint-François depuis 2010-2011 et prévisions budgétaires pour l'année 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Aucun investissement n'a été réalisé par le ministère de l'Éducation pour ce projet en 2020-2021.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

État des investissements pour les installations des fédérations sportives établies au Parc olympique de Montréal, et ce, depuis 2004-2005.

---

**RÉPONSE**

Aucun investissement n'a été fait au Parc olympique en 2020-2021 par le ministère de l'Éducation pour les installations des fédérations sportives.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement accordé aux établissements scolaires dans le cadre du programme Sports-études depuis 2007-2008. Ventilation par programme et par établissement. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Voir la question 10 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Mesures que le gouvernement entend prendre pour créer une sélection nationale québécoise dans toutes les disciplines sportives où la réglementation nationale et internationale le permet. Sommes prévues à cet effet en 2017-2018, en 2018-2019, en 2019-2020 et en 2020-2021.

---

**RÉPONSE**

Le ministère de l'Éducation n'a pas pris de mesure à cet effet. Aucune somme n'a été investie.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement accordé pour 2020-2021 par le gouvernement à Hockey Québec, ventilé par programme et par projet. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Le ministère de l'Éducation a octroyé à Hockey Québec les sommes suivantes en 2020-2021:

Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	1 173 214\$
Programme de soutien au développement de l'excellence	1 486 522\$
Entente bilatérale pour la participation sportive	105 000 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement accordé pour 2020-2021 par le gouvernement à la Ligue de hockey préparatoire scolaire (LHPS), ventilé par programme et par projet. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Le ministère de l'Éducation n'accorde pas de financement à la LHPS dans le cadre de ses programmes de soutien financier.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement accordé au Programme Placements Loisirs en 2020-2021, ventilé par mesure, par organisme et par région. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Voir question 1 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement accordé au Programme Placements Sports en 2020-2021, ventilé par mesure, par organisme et par région. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Voir question 1 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement accordé en 2020-2021 pour la bonification des infrastructures sportives, ventilé par mesure et par région. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Voir la question 4 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement accordé en 2020-2021 pour la tenue des Jeux de la Francophonie. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Le ministère de l'Éducation n'a investi aucune somme à cet effet en 2020-2021.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement accordé en 2020-2021 pour la tenue des Jeux du Québec. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Voir la question 18 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement accordé en 2020-2021 à l'organisme SportsQuébec, ventilé par programme et par projet.  
Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Voir la question 1 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement accordé en 2020-2021 pour la construction de la Maison du loisir et du sport, annoncée en décembre 2019. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Une aide financière maximale de 25 000 000 \$ a été accordée au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec pour la réalisation de la Maison du loisir et du sport au cours de l'année financière 2020-2021.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

État de situation concernant l'avancement des travaux de la Maison du loisir et du sport, incluant l'échéancier détaillé et la ventilation détaillée des sommes allouées.

---

**RÉPONSE**

Un appel d'offres a été lancé le 27 juin 2019 et la fermeture des soumissions a eu lieu le 17 octobre 2019.

Le contrat pour la réalisation des travaux fut conclu le 3 avril 2020.

Les travaux sont présentement en cours et la fin des travaux est prévue en juillet 2022.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement accordé et mesures entreprises en 2020-2021 pour soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, par région, et ventilation détaillée par mesure. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Voir la question 4 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

État de situation, au 31 mars 2021, de la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique ainsi que sur son plan d'action. Prévisions budgétaires pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

La question est répondue par la question 24 du parti de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Liste des mesures, des programmes et des investissements en lien avec la Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique Au Québec on bouge, ventilés par région, circonscription électorale et par mois en 2020-2021. Prévisions budgétaires et échéancier pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

La question est répondue par la question 25 du parti de l'opposition officielle

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Montant total et ventilation des subventions accordées par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2020-2021; prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Voir la question 4 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Bilan du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et prévisions pour 2021-2022. Concernant les projets et les installations touchés, indiquer, pour chaque année depuis 2006-2007 :

- a. la liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement, l'installation et la région concernées;
- b. la liste des projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, en précisant, pour chacun : le montant de l'aide et la date d'octroi, le coût total, la nature du projet ou de l'événement et la région concernée.

---

**RÉPONSE**

Voir la question 27 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Répartition de l'enveloppe budgétaire estimée pour chacune des régions du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour l'accessibilité aux sports et aux loisirs.

---

**RÉPONSE**

Voici la répartition de l'enveloppe budgétaire estimée pour chacune des régions du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) :

<b>Région</b>	<b>Aide estimée (fédérale-provinciale)</b>
01 Bas-Saint-Laurent	7 542 040 \$
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	4 092 399 \$
03 Capitale-Nationale	15 970 587 \$
04 Mauricie	7 373 806 \$
05 Estrie	10 824 111 \$
06 Montréal	69 916 252 \$
07 Outaouais	3 556 014 \$
08 Abitibi-Témiscamingue	17 358 024 \$
09 Côte-Nord	587 804 \$
10 Nord-du-Québec	3 666 231 \$
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5 253 979 \$
12 Chaudière-Appalaches	9 411 389 \$
13 Laval	20 000 000 \$
14 Lanaudière	18 853 593 \$
15 Laurentides	29 320 975 \$
16 Montérégie	59 425 866 \$
17 Centre-du-Québec	10 838 583 \$
<b>TOTAL</b>	<b>293 991 653 \$</b>

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement alloué et ventilation détaillée des sommes pour la promotion et le rayonnement des événements sportifs québécois et des équipes sportives québécoises à l'international en 2020-2021. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Aucune somme n'a été allouée pour la promotion et le rayonnement des événements sportifs québécois et des équipes sportives québécoises à l'international en 2020-2021 par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**

**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

**QUESTION**

Bilan de chaque mesure mise en place dans le cadre du Plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives. Ventiler par :

- a. mesures mises en place;
- b. indicateurs et cibles atteintes;
- c. sommes investies en 2020-2021 et celles prévues en 2021-2022.

**RÉPONSE**

**MESURE 1.1**

Documenter la prévalence des commotions cérébrales ainsi que des circonstances dans lesquelles elles surviennent. Une revue de littérature sur le thème des commotions cérébrales a été réalisée par le ministère de l'Éducation afin de documenter la prévalence de ce type de blessures ainsi que les circonstances dans lesquelles elles surviennent : Revue de littérature sur les commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives - Prévalence, mécanismes des blessures, impacts et prévention, ministère de l'Éducation du Québec rédigée par Émilie Belley-Ranger (2017).

Cette revue de connaissances a notamment été utile dans les démarches ciblant :

- l'élaboration et la mise à jour du protocole de gestion des commotions cérébrales du Ministère;
- la planification et l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales (en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux). Le projet de recherche État de situation concernant la gestion des commotions cérébrales au sein du réseau public d'enseignement primaire et secondaire du Québec (entente de services avec le Ministère, chercheur responsable : Dr Pierre Frémont) est également une étape importante concernant cette mesure. Ce projet vise à :
  - Établir un état de situation sur l'implantation de stratégies (protocoles) à propos de la gestion des commotions cérébrales dans le réseau d'enseignement public des niveaux primaire et secondaire au Québec;
  - Identifier les croyances des intervenants du réseau d'enseignement public des niveaux primaire et secondaire (à définir : gestionnaires, personnes responsables de la santé et de la sécurité, enseignants, entraîneurs...) les plus fortement associés à l'implantation d'un protocole de gestion des commotions cérébrales.

**MESURE 1.2**

Assurer un soutien technique et professionnel aux fédérations sportives dans l'analyse des éléments de prévention (environnement, encadrement, équipement et comportement).

La quarantaine de sports visés est classée en fonction du niveau de risque : ceux où il y a risque de chute ou de collision avec un coéquipier ou un objet, ceux où il y a risque de collision avec les adversaires, ceux autorisant les contacts physiques et ceux autorisant les coups à la tête. Des rencontres ont déjà eu lieu au printemps 2016 avec les dix fédérations régissant des sports de combat ou des sports où les contacts physiques sont permis. À la suite de la diffusion du protocole de gestion des commotions cérébrales en juillet 2017, des rencontres ont eu lieu en octobre et en novembre 2018 pour cerner les besoins des fédérations sportives. Le Ministère poursuit son soutien continu aux fédérations sportives et au milieu scolaire.

**MESURE 1.3**

S'assurer que des sanctions sévères sont imposées aux personnes qui posent des gestes dangereux ou violents. Dix des 40 fédérations visées par le plan d'action sont concernées par la mesure relative à l'imposition de sanctions à cet effet. Il s'agit des sports d'équipes où il y a possibilité de contact avec l'adversaire. Les sanctions relevées au regard des gestes dangereux ou violents apparaissent suffisamment dissuasives.

**MESURE 1.4**

Apporter les modifications requises aux règlements de sécurité et en assurer la concordance avec les règles de jeu en vigueur. Avec la collaboration des fédérations sportives, cette mesure nécessitera une analyse des risques en vue de déterminer, au besoin, des mesures préventives efficaces. Les disciplines sportives les plus « à risque » seront ciblées en priorité parmi la quarantaine visée. Une approche de sensibilisation est exercée auprès des fédérations sportives.

**MESURE 1.5**

Soutenir les fédérations sportives pour la désignation de ressources dans chaque équipe pour la surveillance, la détection et la gestion des commotions cérébrales. À l'automne 2016, un questionnaire fut transmis aux fédérations sportives en vue de connaître le profil et la formation des personnes qui sont déjà responsables de la santé et du bien-être des athlètes. Ce sont ces personnes qui se voient confier la responsabilité de détecter les commotions cérébrales et de mettre en œuvre le processus de retour progressif à l'activité sportive. L'information recueillie par le questionnaire permet d'alimenter les travaux avec les fédérations sportives, notamment en vue de l'animation du protocole de gestion.

**MESURE 1.6**

S'assurer que les athlètes apprennent mieux les techniques qui leur permettront de se protéger adéquatement dans les sports les plus à risque. Des travaux ont été entamés auprès des fédérations sportives (basketball, cheerleading, hockey sur glace, soccer) avec une ressource de l'Université de Montréal visant à répondre à cette mesure. Les travaux se poursuivront avec d'autres fédérations sportives afin de viser l'ensemble des fédérations sportives.

**MESURE 2.1**

Organiser, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, une campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales. Des travaux ont cours pour mettre en œuvre la troisième phase de la campagne de sensibilisation. Elle aura pour but de faire la promotion d'adopter de bons comportements et de bons réflexes dans la gestion des commotions cérébrales.

Mettre en ligne, sur le site du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une section consacrée aux commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives. Existant depuis décembre 2015, la section a été bonifiée par l'ajout d'information et d'outils au moment de la diffusion du protocole en juillet 2017. Des modifications au site Web ont été apportées afin de rendre plus concises les informations et s'arrimer avec le contenu de la mise à jour du protocole.

**MESURE 2.3**

Produire un outil de sensibilisation expliquant pourquoi, dans le domaine du sport, les commotions cérébrales sont si préoccupantes. Le contenu produit viendra bonifier la section du site Web ministériel (mesure 2.2). Des travaux avec Sports-Québec ont cours.

**MESURE 2.4**

Produire un outil de sensibilisation expliquant l'importance d'un retour progressif à l'apprentissage dans le cas des commotions cérébrales. Les dépliants de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) transmis au milieu scolaire et aux fédérations sportives remplissent cette fonction. Cet outil de référence fait partie intégrante du protocole de gestion des commotions cérébrales. Le Ministère a participé aux travaux de mise à jour et s'arrime avec les changements de séquence de la reprise des activités pour la mise à jour du protocole

**MESURE 2.5**

Produire un outil de sensibilisation insistant sur le rôle du parent dans la transmission de l'information à l'équipe sportive et à l'école en ce qui concerne les commotions cérébrales. Une référence à ce sujet apparaît dans la section du site Web (mesure 2.2) et dans le protocole de gestion (mesure 3.3).

**MESURE 2.6**

Produire un outil de sensibilisation permettant aux sportifs et aux sportives de reconnaître les symptômes d'une commotion cérébrale. Cet outil est intégré dans la fiche de suivi qui est annexée au protocole de gestion des commotions cérébrales. De plus, des dépliants ont été distribués au milieu de l'éducation et au milieu sportif dans le cadre de la première phase de la campagne de sensibilisation (mesure 2.1).

**MESURE 3.1**

Diffuser une directive initiale incitant minimalement à l'adoption des mesures suivantes : retirer immédiatement le participant, interdire le retour au jeu la même journée, ne pas le laisser seul et informer les parents.

Ces mesures ont été transmises aux fédérations sportives québécoises au lendemain de l'annonce du plan d'action gouvernemental en décembre 2015.

---

#### MESURE 3.2

Constituer un groupe de concertation qui a pour mandat de favoriser le dialogue et la collaboration entre les divers secteurs d'intervention pour que puissent être élaborés un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que les divers outils nécessaires à son utilisation.

Pour l'élaboration du protocole, le Ministère a constitué un groupe restreint d'experts et de représentants du Ministère. D'autres partenaires ont été appelés à le commenter, notamment le MSSS et l'INESSS. Ce groupe d'experts participe aux travaux de la mise à jour du protocole. Pour la diffusion du protocole, le Ministère a élargi la concertation aux principaux partenaires du milieu de l'éducation, du loisir, du sport et de la santé.

Pour le suivi, le Ministère a constitué un comité de suivi qui a eu pour objectif de faire des constats sur la diffusion et l'implantation du protocole dans les milieux, de relever les obstacles et de noter les besoins exprimés. Les travaux ont commencé en décembre 2017, les résultats ont été connus à l'automne 2018. Les travaux du comité de suivi ont contribué à la réflexion concernant les travaux de la mise à jour du protocole

---

#### MESURE 3.3

Doter les organismes sportifs d'un protocole de gestion des commotions cérébrales. Le protocole de gestion a été mis en ligne le 6 juillet 2017. La deuxième édition du protocole de gestion des commotions cérébrales a été lancée le 25 octobre 2019. Cette mise à jour est basée sur les commentaires des partenaires du Ministère et elle sert aussi à un arrimage avec les outils déjà existants de l'INESSS.

---

#### MESURE 3.4

Prêter un concours technique et professionnel aux fédérations sportives ainsi qu'aux établissements scolaires pour l'implantation des outils de gestion dans leur réseau. Le Ministère poursuit son soutien continu aux fédérations sportives et au milieu scolaire.

#### MESURE 3.5

Intégrer, dans le plan de travail de l'entente de complémentarité conclue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, des dispositions relatives aux commotions cérébrales. En septembre 2019, il y a eu un lancement d'une stratégie nationale par le MSSS, en collaboration avec le Ministère, visant à faire du chantier des commotions cérébrales un projet sociétal. Cela vise notamment à ce que des mesures communes sur les commotions cérébrales soient mises en place tant sur le volet de la prévention primaire que secondaire adaptée à toute la population générale. Un comité a été mis en place en janvier 2020.

---

#### MESURE 3.6

Veiller à ce qu'une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales soit nommée dans chaque établissement scolaire. Les lettres et l'aide-mémoire ont été distribués aux établissements d'enseignement supérieur en novembre 2017.

Ces lettres et aide-mémoire à ce sujet ont été distribués aux établissements d'enseignement public et privé au primaire, au secondaire, de la formation professionnelle et d'éducation des adultes en avril 2018.

---

#### MESURE 3.7

Élaborer et offrir un programme de formation à l'intention des ressources désignées pour prendre en charge la situation lorsque l'on croit qu'une personne a subi une commotion cérébrale. Le Ministère désire implanter un outil permettant de former les responsables dans les milieux scolaires et concevoir un outil facilitant la transmission de la fiche de suivi entre les divers acteurs.

Sommes globales investies pour l'ensemble des mesures en 2020-2021 : 11 800 \$.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Préciser l'étendue des sanctions sévères imposées aux personnes qui font des gestes dangereux ou violents. Préciser la liste des fédérations sportives visées par cette mesure.

---

**RÉPONSE**

Les règles de jeu établies par les organismes sportifs visent principalement deux objectifs : l'équité dans la compétition et la sécurité des participants. Chaque sport a adopté des mesures dissuasives à l'égard des gestes dangereux ou violents, particulièrement les sports où les contacts sont permis et ceux où les risques de collision sont présents. Ces sports sont les suivants :

- boxe
- kick-boxing
- football
- judo
- rugby
- ballon sur glace
- basketball
- handball
- patinage de vitesse
- soccer
- ultimate frisbee
- karaté
- crosse
- hockey sur glace
- lutte olympique
- taekwondo
- baseball
- cyclisme
- netball
- ringuette
- sports à quatre murs
- water-polo

Par exemple, au soccer, le carton rouge est utilisé par l'arbitre pour exclure un joueur qui :

- se rend coupable d'une faute grossière;
- adopte un comportement violent;
- crache sur un adversaire ou toute autre personne;
- tient des propos ou fait des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers.

Quant au hockey sur glace, selon la gravité et la conséquence des fautes physiques, des fautes d'entrave ou des fautes commises avec le bâton, les punitions sont divisées comme suit :

- punitions mineures;
- punitions mineures de banc;
- punitions majeures;
- punitions d'inconduite;
- expulsion de match;
- punitions d'extrême inconduite;
- punitions d'inconduite grossière;
- punitions de match;
- tirs de punition.

Dans la plupart des sports, selon la gravité ou la conséquence du geste, le joueur fautif peut être traduit devant un comité de discipline et suspendu à vie au maximum.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Indiquer quelles consultations ont été menées par le ministère pour apporter les modifications requises aux règlements de sécurité et en assurer la concordance avec les règles de jeu en vigueur. Préciser l'échéancier d'adoption de ces règlements.

---

**RÉPONSE**

Le processus concernant les modifications apportées au Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité (R5) est terminé. Le règlement est en vigueur à l'été 2020.

Le Règlement modifiant le Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité a fait l'objet d'une publication dans la Gazette officielle du Québec le 5 mai 2021.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Préciser l'état de situation, au 31 mars 2021, concernant l'approbation des règlements de sécurité des fédérations sportives par le ministre, comme le prévoit la *Loi sur la sécurité dans les sports*. Indiquer l'échéancier prévu pour la conformité de tous les sports (sports à risque et autres sports).

---

**RÉPONSE**

Le processus concernant les modifications apportées au Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité (R5) est terminé. Le règlement est en vigueur depuis l'été 2020.

Le Règlement modifiant le Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (R4) a fait l'objet d'une prépublication dans la Gazette officielle du Québec en septembre 2020.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Présenter les résultats exhaustifs de la campagne de sensibilisation sur la gestion efficace des commotions cérébrales à l'intention des parents. Indiquer le budget investi en 2020-2021 et celui prévu en 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

La campagne réalisée à l'automne 2019 visait à cibler les 12 à 17 ans. Elle portait le thème attitude, sous le slogan "tu t'cognes, t'en parles!". Sur le site Web du ministère seulement, elle a permis d'obtenir 208 758 vues. Selon un sondage réalisé par la firme de placement à l'hiver 2020, l'appréciation générale de la campagne s'élève à 87%.

Les 13-17 ans, 18-24 ans et intervenants du milieu ont également été rejoints selon le rapport fourni.

Le budget alloué a été de 400 000 \$ conjointement partagé avec le MSSS.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Indiquer les mesures prises par le ministère pour faire respecter la directive incitant à retirer immédiatement du jeu ou de l'entraînement toute personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale, à interdire le retour au jeu ou à l'entraînement la même journée même si les symptômes ont disparu, à ne pas laisser seule une personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale, à informer le parent de tout incident laissant croire qu'une personne d'âge mineur pourrait avoir subi une commotion cérébrale.

---

**RÉPONSE**

Au moment de l'annonce du plan d'action en décembre 2015, le Ministère a publié la directive initiale dans son site Internet.

Les quatre mesures énumérées dans cette directive sont intégrées au protocole de gestion des commotions cérébrales publié initialement par le Ministère le 6 juillet 2017 et la deuxième édition a été lancée en octobre 2019.

Ce document expose les exigences minimales que doivent respecter les fédérations sportives et le milieu de l'éducation en matière de gestion des commotions cérébrales. À même le protocole se trouve la fiche de suivi qui représente un outil de consignation de l'incident, des symptômes et des étapes réussies de la reprise des activités intellectuelles et sportives. Cette fiche de suivi remise au parent permet de faire le suivi entre le milieu de l'éducation, sportif et de la santé pour une meilleure concertation.

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/protocole-de-gestion-des-commotions-cerebrales/?a=a&cHash=8e3be10e61f3fe1b3ca9e6fa140b516c>

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Préciser les résultats 2020-2021 des travaux du groupe de concertation qui a pour mandat de favoriser le dialogue et la collaboration entre les divers secteurs d'intervention pour que puissent être élaborés un protocole de gestion des commotions cérébrales ainsi que les différents outils nécessaires à son utilisation.

Indiquer :

- a. le nombre de rencontres tenues en 2020-2021;
- b. les membres du comité présents aux rencontres (y compris les membres externes et observateurs);
- c. les résultats des rencontres tenues.

---

**RÉPONSE**

Pour l'élaboration du protocole, le Ministère a constitué un groupe restreint d'experts et d'employés du Ministère. D'autres partenaires ont été appelés à le commenter, notamment le MSSS et l'INESSS. Pour sa diffusion, le Ministère a mis en place un réseau de communication comprenant les principaux partenaires pour les informer de l'avancement des travaux, pour les interpeller directement et pour obtenir leurs commentaires ou les réunir au besoin. On y compte le MSSS, l'INESSS, Sports-Québec, le Regroupement des unités régionales de loisir et de sport, l'Association québécoise des loisirs publics, la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec, le Réseau du sport étudiant du Québec et d'autres secteurs et directions administratives du Ministère. Le groupe de concertation s'est conclu avec le lancement du Protocole de gestion des commotions cérébrales. Ce groupe a été consulté séparément lors de la mise à jour du protocole en octobre 2019. Il sera sollicité de nouveau lorsqu'une mise à jour du protocole sera nécessaire. Aucune rencontre n'était prévue pour l'année 2020-2021.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Fournir la liste des organismes sportifs qui n'ont toujours pas de protocole de gestion des commotions cérébrales. Préciser, le cas échéant, l'échéancier supplémentaire donné.

---

**RÉPONSE**

Toutes les fédérations sportives ont actuellement en main un protocole de gestion des commotions cérébrales.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Fournir le détail des critères nécessaires pour faire valider un protocole de gestion des commotions cérébrales dans les organismes sportifs.

---

**RÉPONSE**

Le Ministère a diffusé une mise à jour du protocole de gestion des commotions en octobre 2019. Ce Protocole regroupe les procédures, les outils de référence (dont ceux proposés par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux) et une fiche de suivi. De plus, il prend en considération les consensus internationaux en la matière. Les fédérations sportives peuvent adopter intégralement le Protocole ou continuer à utiliser le leur dans la mesure où il répond aux exigences minimales exposées dans le protocole de gestion des commotions cérébrales produit par le Ministère

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Fournir la liste des fédérations sportives qui ne se sont toujours pas dotées, au 31 mars 2021, d'une ressource responsable dans chaque équipe de la surveillance, de la détection et de la gestion des commotions cérébrales.

---

**RÉPONSE**

Toutes les fédérations sportives ont déjà identifié des personnes qui ont l'obligation de voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des sportifs, des athlètes ou des joueurs sous leur responsabilité. Les dénominations ou les titres de ces personnes sont variés. Pour le hockey mineur, il s'agit d'un « préposé à la sécurité ». Au football, c'est un « secouriste ». Pour les sports individuels, c'est normalement l'entraîneur qui assume cette tâche. Pour les sports de haut niveau, on retrouve habituellement des thérapeutes ou même, parfois, des médecins. Pour la surveillance, les experts consultés estiment qu'il est plus efficace qu'elle soit partagée entre l'ensemble des personnes concernées (athlètes et personnel encadrant l'activité). Pour ce faire, le Ministère compte informer et outiller l'ensemble des personnes concernées, à savoir les participants, les intervenants et les parents.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Fournir la liste des établissements scolaires n'ayant toujours pas nommé, au 31 mars 2021, une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales

---

**RÉPONSE**

Le Ministère a sollicité en novembre 2017 les établissements d'enseignement supérieur à désigner une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales. La même démarche a été réalisée en avril 2018 pour les établissements d'enseignement public et privé du primaire, secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

La liste des établissements scolaires n'ayant toujours pas nommé une personne responsable de l'application du Protocole de gestion des commotions cérébrales n'est pas connue pour le moment.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Fournir le bilan du programme de formation à l'intention des ressources désignées pour prendre en charge la situation lorsque l'on croit qu'une personne a subi une commotion cérébrale. Indiquer :

- a. les sommes investies par le ministère dans le programme en 2020-2021;
- b. le nombre de formateurs et de formatrices du ministère en 2020-2021;
- c. la compétence et les diplômes nécessaires pour octroyer la formation;
- d. le nombre de formations données à l'intention des ressources en 2020-2021;
- e. le type de ressources formées (organismes sportifs, établissements scolaires, etc.).

---

**RÉPONSE**

Le ministère de l'Éducation (MEQ) poursuit différents travaux se basant sur les mesures du plan d'action notamment en diffusant des capsules de sensibilisation sur son site web dans le cadre de la phase 2 de la campagne de sensibilisation. De plus, il est envisagé de mettre en place différents projets pilotes visant à accompagner les milieux scolaires, récréatifs et sportifs dans l'implantation du protocole de gestion des commotions cérébrales avec les acteurs du milieu. Enfin, un projet de recherche est en cours pour dresser un portrait de la situation depuis le lancement du protocole de gestion des commotions cérébrales.

Le leadership du dossier des commotions cérébrales pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives est assuré par le MEQ. Ce dernier poursuit la mise en place des mesures du plan d'action pour la prévention et la gestion des commotions cérébrales liées à la pratique d'activités récréatives et sportives.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Indiquer les outils mis en place au 31 mars 2021 par le ministère pour soutenir diverses mesures visant à réduire la consommation de boissons sucrées chez les jeunes.

---

**RÉPONSE**

Voir la réponse 39 de l'opposition officiel.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2021 par le ministère pour développer les compétences alimentaires et culinaires des jeunes à l'école en vue d'accroître leur autonomie face aux mets préparés et à la restauration.

---

**RÉPONSE**

Voir la réponse 41 de l'opposition officiel.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2021 par le ministère pour soutenir davantage les politiques alimentaires scolaires, du primaire à l'université.

---

**RÉPONSE**

Voir la réponse 42 de l'opposition officiel.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Indiquer les mesures mises en place au 31 mars 2021 par le ministère pour maximiser les occasions pour les jeunes d'être actifs au quotidien et d'adopter un mode de vie physiquement actif de façon durable.

---

**RÉPONSE**

La question est répondue par la question 43 du parti de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Indiquer les mesures entreprises en 2020-2021 pour favoriser l'activité physique et un mode de vie actif chez les aînés, dans les CHSLD ou dans les résidences de personnes âgées, par région, et ventilation détaillée par mesure. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Aide financière à la Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI) afin de mettre en œuvre des mesures visant à faire bouger les aînés, pour l'exercice financier 2020-2021

- Population active : 145 350 \$
- Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir : 219 508 \$
- Projet Choisir de bouger : 50 000 \$
- Développement numérique : 30 000 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Indiquer les mesures entreprises en 2020-2021 pour orienter les jeunes dépendants aux écrans vers un mode de vie plus actif, par région, et ventilation détaillée par mesure. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Dans le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (PAN), la première orientation est de « Soutenir le développement des compétences numériques des jeunes et des adultes ». Deux mesures touchent particulièrement l'usage réfléchi et équilibré du numérique sur le plan de la durée de l'exposition aux écrans.

La première mesure est d' « établir un cadre de référence des compétences numériques transversal à tous les ordres d'enseignement ». Établissant une assise qui tient compte du continuum des ordres d'enseignement propre au Québec, ce cadre vise à favoriser le développement de la compétence numérique dans l'ensemble de la communauté éducative pour que les Québécoises et les Québécois soient autonomes, compétents et critiques dans leur utilisation du numérique. La première dimension (Agir en citoyen éthique à l'ère du numérique) est au cœur de ce cadre de référence.

La deuxième est d' « Amener les apprenants à saisir les possibilités, les enjeux et les impacts de l'usage du numérique, incluant ceux de la protection à la vie privée ». Le thème de la citoyenneté à l'ère du numérique y est imbriqué. Le Ministère soutient des initiatives pour favoriser une compréhension et une utilisation réfléchie du numérique dans l'optique que les expériences des apprenantes et des apprenants soient enrichissantes, respectueuses et épanouissantes et qu'elles contribuent positivement à leur développement et à celui de la société.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Indiquer les mesures entreprises en 2020-2021 pour faciliter l'accessibilité aux activités sportives pour les personnes et les équipes sportives dans les régions éloignées, par région, et ventilation détaillée par mesure. Prévission pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Le ministère de l'Éducation a versé une subvention aux unités régionales de loisir et de sport (URLS) dans le cadre de la mesure visant à soutenir les régions pour le transport en loisir et en sport pour l'exercice financier 2020-2021.

NOM DE L'ORGANISME	Total
Conseil sport loisir de l'Estrie	266 835 \$
Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière	254 593 \$
Loisir et sport Montérégie	500 000 \$
Loisir sport Baie-James	500 000 \$
Loisir sport Centre-du-Québec	273 271 \$
Regroupement du sport à Laval, A.R.S.E.L./C.S.L.	150 000 \$
Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean	358 896 \$
Sport et loisir de l'île de Montréal	304 623 \$
Unité de loisir et de sport Abitibi-Témiscamingue (ULSAT)	397 976 \$
Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale	300 782 \$
Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais	298 005 \$
Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches	364 817 \$
Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine inc.	362 004 \$
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie	244 028 \$
Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.	372 560 \$
Unité régionale de loisir, de sport et de plein air des Laurentides	351 609 \$
Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord	500 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>5 800 000 \$</b>

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Indiquer le nombre d'heures ajoutées, par semaine, d'activités physiques et parascolaires pour les élèves du primaire et du secondaire en 2020-2021. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

Pour l'année scolaire 2019-2020, 137 820 élèves différents ont participé à des activités parascolaires au sein des 311 établissements d'enseignement secondaire participants à la mesure 15028 - *Activités parascolaires au secondaire* des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires. Pour l'année scolaire 2020-2021, les données de participation ne sont pas encore connues.

Pour la mesure 15023 - *À l'école, on bouge!* ayant comme objectif que les élèves bougent au moins 60 minutes par jour et leur permettre de réussir mieux sur le plan scolaire, 55% des établissements d'enseignements primaire y ont participé en 2020-2021.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

**QUESTION**

Indiquer les mesures entreprises en 2020-2021 pour enrayer le harcèlement, la violence, l'intimidation, l'abus et la discrimination dans le réseau des sports québécois, par région, et ventilation détaillée par mesure. Prévisions pour 2021-2022.

**RÉPONSE****DSLS 2020-2021 (projets nationaux)**

Sport'Aide mission	625 000 \$
Sport'Aide projet sensibilisation/information	122 750 \$
Université Laval Chaire de recherche violence et abus	125 000 \$
Programme des ambassadeurs sportif	21 850 \$
Révision des outils en Éthique et intégrité	35 000 \$
RLSQ - Énoncé ministériel- 1- Mise en place de l'officier des plaintes 2- Accompagner les organismes dans la mise en place de mesures en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir	384 620 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**

**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

**QUESTION**

Indiquer les mesures entreprises en 2020-2021 pour sensibiliser la population à la pratique du sport et des loisirs de façon sécuritaire, par région, et ventilation détaillée par mesure. Prévisions pour 2021-2022.

**RÉPONSE****DSL 2020-2021 (projets nationaux)**

Programme de soutien aux initiatives en promotion de la sécurité (PSIPS)	360 631 \$
Soutien à l'application des règlements de sécurité fédérations (6 fédérations sportives)	60 000 \$
Campagne de sensibilisation pour l'apprentissage sécuritaire des sports de glisse (Capsules-vidéo) Association des stations de ski du Québec	10 000 \$
Avalanche Québec – soutien à la mission	60 000 \$
Service national des sauveteurs – soutien à la mission	95 000 \$
Service national des sauveteurs - Nager pour survivre	500 000 \$
Révision du règlement qualification plongée (FQAS)	15 000 \$
Le monde de la plongée en 3 minutes (vidéo) FQAS	15 500 \$
iRappski Entretien périodique et fournir l'hébergement de l'application Web (Solutions logiciels Notyss inc.)	7 100 \$
Tournée Maneige et Faites ajuster vos fixations	85 000 \$
Inspection des stations de ski	21 800 \$
Inspecteur en plongée subaquatique FQAS	30 500 \$
RURLS- Soutien à la certification des camps	350 000 \$

**DSLAP 2020-2021 (projets nationaux)**

Développer une gouvernance commune des programmes de formation en eau vive en partenariat avec Canot Kayak Québec et la Société de Sauvetage (Eau-Vive Québec)	35 000 \$
Réaliser des vidéos pour informer les nouveaux skieurs et planchistes sur les éléments clés pour la réussite d'une première expérience sécuritaire (Association des stations de ski du Québec)	10 000 \$
Développer une certification « réseau cyclable sécuritaire » (Association des réseaux cyclables du Québec)	8 625 \$
Mettre à jour les guides des normes de pratique et d'encadrement des disciplines de kayak de mer et de canot (Canot Kayak Québec)	36 000 \$
Réfection de la tour d'escalade extérieure du centre du plein air Le Saisonnier de Lac-Beauport, la mise à niveau de matériel d'escalade et la formation des guides	7 500 \$
Réaliser une étude sur les risques en période de chasse, actualiser les règles de sécurité, établir une nouvelle entente avec les parties prenantes et créer des outils de communication (Sentier international des Appalaches)	26 625 \$
Réaliser un inventaire de leurs sites riverains aménagés et non aménagés (URLS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)	48 000 \$
Coordonner et partager l'information sur la reprise des activités aquatiques dans le cadre de la pandémie (Association des responsables aquatiques du Québec)	9 750 \$
Mettre à jour le Guide d'entretien et d'aménagement des aires de glissades (Association québécoise du loisir municipal)	15 000 \$

Sensibiliser la clientèle à la pratique sécuritaire des activités de plein air autoguidées dans les parcs régionaux, assurer un environnement sécuritaire et promouvoir les bonnes pratiques (Association des parcs régionaux du Québec)	28 500 \$
Assurer la pérennisation des activités Web et ajout d'une section « sécurité et saines pratiques » du ski de montagne (Estski)	15 000 \$
Effectuer une campagne publicitaire portant sur la sécurité en motoneige (Fédération des clubs motoneigistes du Québec)	39 356 \$
Mettre à jour le Manuel des normes de sécurité et d'encadrement de la randonnée pédestre (Rando Québec)	46 875 \$
Contrat d'élaboration et diffusion d'outils de prévisite et de prévention de la COVID-19 dans les stations de ski du Québec (Association des stations de ski du Québec)	75 000 \$
Contrat d'élaborer une boîte à outils en matière de sécurité sur les plans d'eau (Service national des sauveteurs)	90 000 \$
Contrat d'ajout d'agents d'information en matière prévention des blessures pour les non-initiés de la pratique dans les stations de ski du Québec dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 (Association des stations de ski du Québec )	51 734 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Indiquer les mesures entreprises en 2020-2021 pour rejoindre la clientèle québécoise inactive afin de l'inciter à favoriser un mode de vie sain et actif, par région, et ventilation détaillée par mesure. Prévisions pour 2021-2022.

---

**RÉPONSE**

L'ensemble des actions du ministère de l'Éducation à cet effet cible l'entièreté de la population québécoise.

***Politique de l'activité physique, du sport et du loisir***

- La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!* a été dévoilée le 3 avril 2017, au Stade Telus de l'Université Laval.
- La cible de la Politique est la suivante : d'ici 2027, le Gouvernement du Québec souhaite augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait au moins le volume recommandé d'activités physiques pendant ses temps libres et, plus précisément, de 20 % pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans.
- Les orientations prioritaires de la Politique se traduisent par quatre enjeux stratégiques : l'accessibilité, la qualité de l'expérience, la promotion ainsi que le leadership et la concertation.
- Toutes les mesures présentées dans le plan d'action lors du lancement de la Politique ont été réalisées, sont en cours ou se poursuivent. L'entièreté du budget ministériel en matière de loisir et de sport contribue à la réalisation de la vision de la Politique et en cohérence avec celle-ci. Toutefois, pour consolider davantage la Politique, le budget 2020-2021 prévoit 4 M\$ par année, jusqu'en 2024-2025. Ce qui a permis, notamment, en 2020-2021 :
  - Un déploiement régional de la Carte accompagnement loisir;
  - Un soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés;
  - La création d'un volet soutien aux équipements récréatifs, sportifs et adaptés, dans le cadre de la mesure « Population Active »;
  - Des mesures en promotion de l'activité physique.

***Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées***

- Ce programme vise à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées en contribuant financièrement à l'offre d'un service d'accompagnement. Il vise aussi à soutenir la réalisation de projets d'envergure locale et régionale qui favorisent la pratique d'activités de loisir. Il contribue à l'atteinte de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

***Programme d'aide financière Kino-Québec***

- L'objectif de ce programme est de susciter l'engagement des organismes admissibles dans la réalisation de projets de promotion de la pratique régulière d'activités physiques auprès de la population québécoise, et ce, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Ce programme contribue ainsi à atteindre la cible de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.

***Programme d'aide financière aux entreprises en matière d'activité physique (PAFEMAP)***

- Le PAFEMAP vise à augmenter le nombre d'initiatives développées par les petites et moyennes entreprises pour encourager la pratique régulière d'activités physiques chez l'ensemble de leur personnel.
-

### **Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA)**

- La TMVPA, coordonnée conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le MEQ et présidée par M<sup>me</sup> Sylvie Bernier, a été mise en place en 2011 et elle vise à ce que d'ici 2027, le Québec soit un modèle de société physiquement active. Le mandat de la TMVPA est de concerter les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin de s'assurer de leur cohésion puisque leur intervention contribue à l'adoption et au maintien d'un mode vie physiquement actif par la population québécoise.
- La TMVPA est également alimentée par plusieurs comités afin de faire avancer ses travaux sur des objets spécifiques :
  - Comité développement moteur;
  - Comité de développement et de promotion du plein air;
  - Comité des offres de services en milieu scolaire;
  - Comité mobilité active;
  - Comité sécurité bien dosée;
  - Comité écran et mode de vie physiquement actif.

### **Campagnes ou stratégies de promotion actuelles**

- Journée nationale du sport et de l'activité physique

La Journée nationale du sport et de l'activité physique (JNSAP) invite la population à découvrir ou à redécouvrir le plaisir de bouger, de faire du sport et de pratiquer des activités physiques en tout genre et en tout lieu, que ce soit à des fins utilitaires ou pendant ses temps libres.

Chaque année, le 2 mai, le gouvernement du Québec profite de l'effervescence de l'éveil printanier typique du mois de mai pour rappeler aux Québécoises et aux Québécois à quel point il est agréable d'être actif physiquement et de maintenir ce mode de vie toute l'année.

- Va donc jouer!

VA DONC JOUER ! C'est le cri de ralliement à tout le Québec, à l'invitation des fédérations sportives et de plein air du Québec, qui vise à mettre de l'avant le plaisir et les bienfaits immédiats de bouger, de se dépasser, en jouant ou en occupant un rôle clé de bénévole, employé, entraîneur, officiel ou parent. Il y a une tonne de façons d'en profiter.

- Force 4

Mis en action par le Grand défi Pierre Lavoie, Force 4 est un programme de soutien aux écoles afin de leur offrir de l'équipement et des idées pour faire bouger les jeunes au moins une heure par jour. Il s'inscrit dans le cadre de la mesure budgétaire « À l'école, on bouge! » du MEQ qui veut inciter les élèves du primaire à être physiquement actifs au moins 60 minutes par jour.

- ACTIZ

S'appuyant sur les résultats d'une recherche menée auprès de dirigeants de PME et sur l'Avis du Comité scientifique de Kino-Québec émis par le ministère de l'Éducation du Québec, ACTIZ inspire, informe, et guide les entreprises dans la planification et la mise en œuvre de mesures favorables à la pratique d'activités physiques adaptées à leur réalité.

### **Parutions**

- Kino-Québec

- Kino-Québec est la référence en matière de contenu scientifique relativement à la promotion de la pratique régulière d'activités physiques. Au fil des ans, Kino-Québec a fait paraître plusieurs avis de son comité scientifique en matière de promotion de la pratique régulière d'activités physiques destinés aux intervenants des différents milieux, dont :

- Comité scientifique de Kino-Québec (2020). **Pour une population québécoise physiquement active : des recommandations / Savoir et agir**, Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Direction du sport, du loisir et de l'activité physique, 84 p.
  - **L'activité physique, le sport et les jeunes – Savoir et agir**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 2011, 104 p.
  - **Activité physique et santé osseuse**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 2008, 39 p.
  - **L'activité physique et le poids corporel**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 2006, réédité en 2008, 44 p.
  - **Stratégies éprouvées et prometteuses pour promouvoir la pratique régulière d'activités physiques au Québec**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, gouvernement du Québec, 2004, 31 p.
  - **L'activité physique, déterminant de la santé des jeunes**. Secrétariat au loisir et au sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 2000, 24 p.
  - **Quantité d'activité physique requise pour en retirer des bénéfices pour la santé**. Direction du sport et de l'activité physique, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 1999, 27 p.
- *Autres parutions récentes de la DSLAP*
  - **Programmes multisports en milieu scolaire - document de référence**, Direction du sport et de l'activité physique, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 2019, 55 p.
  - **Fondement de la pratique sportive au Québec**, Direction du sport et de l'activité physique, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 2019, 54 p.
  - **Développement du talent sportif**, Direction du sport et de l'activité physique, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 2019, 58 p.
  - **Au Québec, on bouge en plein air!**, Direction du sport et de l'activité physique, ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, 2017, 74 p.
  - **Aménager la cour, un travail d'équipe!**, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, gouvernement du Québec, 2019, 70 p.
- *Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour*
  - En cohérence avec la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir Au Québec, on bouge!, la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école, la Politique gouvernementale de prévention en santé et la Politique de la réussite éducative, la mesure 15023 *À l'école, on bouge!* est inscrite aux règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année scolaire 2020-2021.
  - Cette mesure vise à soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que l'ensemble de leurs élèves soit physiquement actif tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes.
  - Au total, pour l'année scolaire 2020-2021, 978 écoles ont bénéficié de la mesure, dont 230 nouvelles.
  - Toutes les écoles qui bénéficient de cette mesure se sont inscrites volontairement et gratuitement au Programme Force 4 du Grand Défi Pierre Lavoie, soutenu financièrement par le MEQ.

## **Volet Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

### ***Récréations***

- Le 12 février 2019, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, et la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, Mme Isabelle Charest, ont annoncé l'intention du gouvernement de modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ([chapitre I-13.3, R. 8](#)) afin qu'il prévoie explicitement que les deux périodes de détente dont l'élève de l'enseignement primaire bénéficie le matin et l'après-midi sont d'un minimum de 20 minutes chacune.
- Ce geste du gouvernement favorisera le jeu libre et actif à l'extérieur et l'atteinte de l'objectif recommandé de faire un minimum de 60 minutes d'activités physiques par jour.
- Les modifications réglementaires envisagées visent à soutenir le développement global, la santé et la réussite éducative des élèves, ne nécessiteraient pas de budgets supplémentaires et entreraient en vigueur pour la prochaine rentrée scolaire.

### **15028 – Activités parascolaires au secondaire**

- La mesure vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation, et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative.
- En date du 21 décembre 2020, 344 écoles secondaires ont rempli le formulaire d'inscription à la mesure. Ces écoles totalisent 233 751 élèves. Cela représente 70 % des élèves si nous prenons en compte l'effectif de l'année scolaire 2019-2020 (335 322 élèves). Ces derniers ont donc la possibilité de s'inscrire gratuitement à une heure d'activités parascolaires par jour.

#### **15029 – Cour d'école vivante, animée et sécuritaire**

Dans la volonté d'offrir des milieux éducatifs de qualité, encourageant la pratique régulière d'activités physiques, la mesure vise à soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire, pour qu'ils rendent accessibles à leurs élèves et à la communauté des cours d'écoles vivantes, animées, sécuritaires, inclusives et bien entretenues. Plus un jeune est à l'extérieur, plus il est actif physiquement. Cela contribue, entre autres, à atténuer les problèmes liés au manque d'attention en classe. Il s'agit d'une mesure protégée, dont l'allocation est accordée *a priori*.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Suivi des mesures (et ventilation détaillée pour chacune) déployées en 2017 pour contrer le harcèlement, la violence, l'intimidation, l'abus et la discrimination dans le réseau des sports québécois :

- a. Plateforme SportBienêtre;
- b. Ligne d'aide Sport'Aide;
- c. Les ambassadeurs de l'esprit sportif.

---

**RÉPONSE**
**a. Plateforme SportBienêtre**

- Le site a été visité 73 967 fois dans la dernière année.
- Moyenne de 6 165 visites par mois (incluant les 15 premiers jours du mois d'avril).
- Moyenne de 210 visites par jour (incluant les 15 premiers jours du mois d'avril).

**b. Ligne d'aide Sport'Aide 625 000 \$**

272 interventions ont été réalisées par l'organisme réparties de la façon suivante :

- Nombre d'appels : 121
- Durée moyenne des appels : 39,67 MIN
- Nombre de demandes traitées par SMS : 33
- Nombre de demandes traitées par COURRIEL : 95
- Nombre de demandes traitées par les RÉSEAUX SOCIAUX : 23
- Durée moyenne de traitement des demandes : N/A
- Nombre d'appelants référés vers des ressources externes : 60 (incluant demande d'aide virtuelle)

**c. Les ambassadeurs de l'esprit sportif 21 850 \$**
**La mesure en chiffres**

Le tableau suivant permet d'avoir un portrait complet de la mise en œuvre de cette mesure gouvernementale depuis l'annonce d'octobre 2017.

Années	Nombre de demandes	Nombre d'interventions	Nombre de personnes rejointes	Tournée
2017- 2018	118	22	2 936	0
2018-2019	291	262	34 938	9
2019-2020	202	190	26 987	5
2020-2021 <sup>[1]</sup>	38	54	3 033	0
<b>TOTAUX</b>	<b>649</b>	<b>528</b>	<b>67 894</b>	<b>14</b>

<sup>[1]</sup> Il est important de souligner que le 13 mars 2020, le Québec a été mis sur pause en raison de la pandémie à la COVID19, fermant ainsi tous les établissements scolaires et provoquant aussi l'arrêt des activités sportives. Au total, près d'une quarantaine de conférences ont été annulées au printemps 2020.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

L'ensemble des avis de la Santé publique concernant les mesures sanitaires reliées aux sports et aux loisirs depuis mars 2020.

---

**RÉPONSE**

Cette question relève du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

L'ensemble de la correspondance entre le ministère de l'Éducation et la direction de la Santé publique en lien avec la reprise du sport et des loisirs depuis mars 2020.

---

**RÉPONSE**

Le secteur du Loisir et du Sport (SLS) a travaillé, au cours de la dernière année, en étroite collaboration avec les experts de la Santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de convenir des meilleures façons de faire en matière de développement du loisir et de sport dans un contexte de pandémie.

Plusieurs rencontres ont eu lieu afin que le SLS bénéficie de l'expertise des cliniciens du MSSS et ultimement de leurs recommandations.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

La liste des plateaux de services offerts, par région, en matière de sports et de loisirs pour les personnes vivant avec un handicap, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

---

**RÉPONSE**

Voir la question 3 de l'opposition officielle.

---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

---

**QUESTION**

Financement des camps de jour, par région, pour chaque année depuis les 5 dernières années.

---

**RÉPONSE**

Le ministère de l'Éducation ne soutient pas directement les camps de jour. Cependant, une aide spéciale a été octroyée en 2020-2021 en lien avec la pandémie.

Soutien spécial en 2020-2021

- 4,2 M\$ en aide aux camps de jours non municipaux
- 4 M\$ en accompagnement des personnes handicapées